

Lundi 13 juin 2022

Les enseignants du Lycée Victor Hugo de Gaillac

Indignés!

Vendredi 10 juin, dans la matinée, la gendarmerie de Gaillac a demandé à rencontrer une élève de notre lycée et, pour ce faire, à ce qu'elle soit sortie de cours. La raison invoquée par les forces de l'ordre a été : la protéger suite à ses déclarations de la veille concernant une agression sexuelle dont elle a été victime.

En effet, jeudi 9 juin, dans le cadre de la visite d'E. Macron à la gendarmerie de Gaillac pour évoquer la prise en compte de la parole des femmes, cette élève a interpellé le Président de la République: «Vous mettez à la tête de l'Etat des hommes accusés de viols et de violences sur les femmes. Pourquoi ? S'il vous plaît, répondez-moi», lui a-t-elle dit, en ne lâchant pas la main du Président pour conserver son attention. Cette question a été diffusée fortement dans les médias et autres réseaux sociaux.

La réaction ne s'est pas faite attendre puisque dès le lendemain matin la gendarmerie de Gaillac s'est déplacée au lycée V. Hugo, a demandé, sous un prétexte auquel il était difficile pour la direction de notre établissement, de s'opposer, de rencontrer cette élève. Il est très vite apparu que cette rencontre était entourée d'une grande ambiguïté quant à son réel objectif. En effet, l'entretien a rapidement porté sur la question posée la veille et les commentaires des gendarmes ont alors confiné à la leçon de morale et ont pu donc être considérés comme autre chose que de l'assistance: une certaine forme d'intimidation. Intimidation d'autant moins supportable qu'elle se produit à l'intérieur même de l'enceinte du lycée.

L'école publique est le creuset des principes républicains dont la liberté d'expression, valeur cardinale garantie par l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et la loi du 9 décembre 1905. La mission première de l'école est d'être un lieu de formation du citoyen et de l'esprit critique, un lieu d'émancipation et de réflexion, elle ne doit en aucun cas faire l'objet d'une instrumentalisation de la part d'un quelconque pouvoir.

A l'heure où l'on déplore à chaque élection la montée de l'abstention et l'indifférence supposée d'une partie de la population face aux enjeux collectifs, nous devrions féliciter une jeune femme de 18 ans qui a le courage d'interpeller le chef de l'État pour exprimer publiquement son attachement au principe d'égalité entre hommes et femmes, d'autant plus quand elle le fait de façon calme, pacifique, argumentée. Elle ne mérite aucun reproche mais au contraire notre soutien.

Enfin, nous appelons à préserver la sérénité de cette élève qui s'apprête à passer ses épreuves de baccalauréat, et à qui on ne doit pas faire payer son courage et son engagement citoyen. Gardons en mémoire les paroles de Jean Zay, inscrites sur les murs de notre Lycée : « Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas. » J.Zay .